



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat National des Finances Publiques Force Ouvrière

Section de l'HERAULT

InFO-entretien contre CTPD

Un CTPD était convoqué le 06 avril 2010.

La délégation FO-DGFIP-34 non adepte du boycott systématique et de la politique de la chaise vide avait répondu présente. Cependant faute de quorum atteint, (boycott SNUI- Solidaires et CGT) il n'a pas pu se tenir et est reporté au 09 avril.

Toutefois la délégation FO-DGFIP-34 à tenu à faire remarquer d'ores et déjà à la Direction que le point sur les ponts naturels n'aurait pas du figurer en information puisque nécessitant non seulement un vote mais également en amont la consultation des postes et services.

En effet, l'ordre du jour en annexe vous montrera que les points à aborder ne sont que des informations ou présentés en tant que tels.

Or FO-DGFIP-34 avait décidé de profiter de la venue de Max MARTINEU, Délégué du Directeur Général pour Sud Pyrénées le 31 mars 2010 dans le département pour lui réaffirmer et faire entendre ses revendications locales en guise de piqûre de rappel de la journée DOS à Toulouse.

Notre compte rendu de cette entrevue reprend en partie les points du CTPD puisqu'ils ont été abordés.

Ponts naturels

Le ministre a décidé de supprimer, en 2008, les « jours comptables », dispositif lié à la loi bancaire de 1930 qui prévoyait la fermeture des guichets de la Banque de France et, par extension, des services de l'Etat chargé de comptabilité (Tous postes et services du Trésor Public et Recettes des Impôts), certains jours réputés fériés pour les structures concernées.

Par « mesure d'équité », le ministre avait décidé d'accorder, en lieu et place, une journée d'absence exceptionnelle à tous les agents de la DGFIP quel que soit leur métier. En 2009, cette journée a été positionnée le 2 novembre.

A compter de cette année, cette autorisation d'absence exceptionnelle aura pour vocation de financer l'un des ponts naturels retenus dans les départements après consultation du Comité Technique Paritaire.

A noter également que par circulaire, la DGFIP a souhaité faire bénéficier à l'ensemble des agents des services déconcentrés de davantage de souplesse en matière de financement des ponts naturels.

- Ainsi, outre l'autorisation d'absence exceptionnelle accordée en remplacement des "jours comptables", les ponts naturels pourront être financés dans les conditions suivantes :
- jours de congé annuel ;
 - jours de réduction du temps de travail (RTT) ;
 - jours épargnés sur le compte épargne-temps ;
 - récupérations horaires variables.

Castelnau encore des épisodes à cette série !

La Délégation FO-DGFIP-34 demande où en est la réponse que Monsieur Rambal (attaché du DG M. Parini) devait donner sur la situation du poste de Castelnau. Elle continue à dénoncer la manœuvre de la Direction locale pour supprimer ce poste car son déplacement géographique sur une autre commune, aussi proche soit-elle, est tout simplement une suppression de poste de proximité. Or Monsieur Parini a affirmé haut et fort devant plus de 500 personnes à Toulouse qu'aucune fermeture de poste ne sera faite dans le cadre de la fusion. N'est-ce pas le cas pour ce poste qui avait déjà subi une restructuration de spécialisation?

En tout état de cause nous avons exigé que la prime prévue en cas de déplacement du poste soit versée aux agents et que le doute installé par une Organisation syndicale en visite soit définitivement levé. Affirmation nous a été faite.

Département informatique et Editique

Le Département Informatique de Montpellier est une Mission de la Direction Régionale des Finances Publiques de l'Hérault.

Le groupe de travail paritaire national qui s'est tenu le 23 novembre 2009 a annoncé la fermeture de l'atelier d'édition de Montpellier.

Montpellier sera le 1er site concerné en raison des travaux immobiliers indispensables qui doivent y être conduits. Cette fermeture interviendra début Mai.

FO-DGFIP-34 sera vigilante sur les conditions d'une bonne adaptation des agents à leurs nouvelles affectations. De plus la Direction a beau jeu d'afficher que la majorité des agents a eu son 1^{er} choix car certains d'entre eux ont modifié leur réel souhait réputé impossible lors des entretiens.

Une information plus complète en annexe.

SIP et Accueil

MILLENAIRE

Après plusieurs rencontres entre les différents responsables d'unités, il a été arrêté les décisions suivantes en termes d'organisation de l'accueil sur le site du Millénaire :

A Caisse :

- La tenue de la caisse sera assurée par le SIP M2 pour l'ensemble des services du site (SIP M2, trésorerie Castelnau, SIE M2). Le SIP M2 désignera 1 agent pour assurer cette mission voire 2 ou plus en période d'affluence.

B L'accueil:

Un cadre A du SIP de M2 sera notamment chargé de l'organisation, du suivi et de l'encadrement de l'accueil.

1-L'accueil généraliste :

En période dite « normale », l'équipe d'accueil généraliste sera composée :

- 1 agent de la filière fiscale issu du SIP M2 (prévision de 2 suppléants)
- 1 agent de la filière gestion publique issu de la trésorerie de Castelnau (prévision de 2 suppléants)

Ces 6 agents suivront les formations nécessaires programmées par le centre de formation au printemps 2010 et interviendront à l'accueil selon le planning déterminé par le cadre A du SIP de Montpellier 2.

2--L'accueil spécialisé :

Il traitera les questions qui en raison de leurs difficultés ou de l'affluence n'ont pu être traitées par l'accueil généraliste.

Ces questions seront traitées dans le cadre du respect des métiers de chacun. -Accueil spécialisé des professionnels

Il sera assuré en permanence par un agent du SIE M2

-Accueil spécialisé fiscalité des particuliers

Il sera assuré par des agents d'assiette du SIP M2,

-Accueil spécialisé cadastre

Il sera assuré par des agents d'assiette du SIP M2,

-Accueil spécialisé recouvrement des particuliers

Il sera assuré par des agents de recouvrement du SIP M2 et de la trésorerie de Castelnaud pour moitié.

Sur le Millénaire, FO demande une nouvelle fois qu'une étude soit faite pour la création d'une restauration collective sur place.

Zone sensible :

Fo DGFIP-34 a demandé qu'à l'identique de la revendication faite à Labège le 2 mars pour le quartier du Mirail à Toulouse, la Paillade puisse bénéficier de la même disposition à savoir une indemnité de zone sensible.

Campagne de déclarations des revenus

On peut s'inquiéter de la superposition des deux flux de contribuables, ceux venant pour les déclarations et ceux venant pour les poursuites. Les agents seront-ils en nombre suffisant dans la nouvelle configuration. Il n'est pas envisageable de faire appel aux agents du back office pour pallier une situation de sous-effectif prévisible à l'accueil.

Concernant la campagne à la Paillade, la Direction a décidé de faire appel à une association Médiance, dont elle formerait les membres pour renseigner les contribuables parlant une autre langue

FO-DGFIP-34 rappelle que les démarches administratives sur le sol français doivent se faire dans la langue officielle qui est le français. On peut éventuellement faire appel à un traducteur assermenté ou faire appel à des agents DGFIP bilingues pour répondre aux besoins des contribuables.

De plus **FO** émet des réserves quand à la collaboration des étudiants en droit dans le cadre de la campagne d'IR car elle pose la question de la confidentialité et ainsi que celle de la réelle compétence pour délivrer des renseignements d'ordre fiscal sans une formation en amont adéquate.

Travaux Montmorency :

Les travaux à l'ex-trésorerie générale durent depuis 18 mois et ne seront terminés au mieux en novembre.

Pendant tout ce temps les agents ont dû subir des déménagements successifs. Ils ont travaillé dans des conditions telles qu'à plusieurs reprises ils auraient pu exercer leur droit de retrait (bruit insupportable de marteaux piqueurs de perceuses et de tout autre matériel de bâtiment, de poussières intenses, en hiver certains services à 12,13°, bref toute une panoplie de nuisances.

C'est pourquoi à plusieurs reprises et cette fois encore la délégation **FO-DGFIP-34** revendique une compensation soit financière par une prime de pénibilité, soit par des jours de congés ou toute autre forme visible de reconnaissance. En effet si les missions ont pu être remplies, ce n'est que par la bonne volonté et la grande conscience professionnelle des agents.

Missions DGFIP

CHORUS

Le déploiement de CHORUS s'accompagnera, à compter du 1^{er} janvier 2011 (vague 6 de CHORUS) de la mise en place d'un CSP financier et d'un Service en mode facturier (SFACT) au niveau régional.

Le bloc 3 regroupe les services déconcentrés du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, du Ministère du travail, celui de la santé et des sports ainsi que du Ministère de la culture et de la communication

Installées au sein de la DRFIP 34, ces structures interviendront, sur un périmètre régional, dans la gestion financière, budgétaire et comptable des dépenses et recettes non fiscales des administrations des DRFIP/DDFIP, DIRECCTE, DRJSCS, DRAC de la région Languedoc Roussillon.

CHORUS, est un instrument comptable mettant fin à la gestion déconcentrée départementale ou régionale des dépenses de l'Etat. Sans contester une rationalisation en termes de coûts, la mise en place de cet outil contribue à la suppression de services entiers dans les départements voisins.

La délégation FO-DGFIP-34 s'inquiète de la création de pools de services facturiers préfigurant à moyen terme une possible externalisation (perte ainsi de mission).

Centres régionaux des Pensions

L'évolution des CRP s'inscrit dans une réforme d'ensemble de la gestion des retraites.

Décidée en décembre 2007, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, elle affiche deux objectifs:

- mettre en place un système de liquidation des pensions de retraite plus efficace et moins coûteux,
- améliorer le service rendu aux agents en activité et aux retraités.

Cette réforme concerne l'ensemble de la chaîne des pensions : en amont les services ministériels qui concourent à l'établissement des dossiers de retraite, en aval les Centres Régionaux de Pension (CRP) qui gèrent et paient les pensions.

1. Les objectifs de la réforme.

L'évolution fonctionnelle des centres s'appuie sur les éléments suivants :

- Mettre en place un interlocuteur unique pour les retraités de l'Etat, dès 2010 :
- ..Une répartition plus rationnelle des tâches entre les futurs centres de gestion et le SRE :
- Mettre en place des centres de service peu nombreux adossés à des centres de gestion

Pour FO-DGFIP-34

C'est une « réingénierie des processus » débouchant sur une réorganisation dont l'Administration attend des gains de productivité par suppression des doublons dans les contrôles et les fonctions exercées. Bien évidemment, ces gains de productivité restent à réaliser mais les suppressions d'emploi sont déjà actées : si ça n'est pas du dogmatisme...

Il existe aussi sur ce sujet un profond désaccord avec l'Administration, qui peut sembler marginal en première analyse, c'est celui du nom envisagé pour ce nouveau S.C.N. :

«Service des Retraites de l'État » (en lieu et place de « service des pensions »). Le ministère tente ainsi de réintroduire par la fenêtre le sujet de la caisse de retraite qu'il prétend avoir chassé par la porte...

2- L'implantation des futurs centres.

Le projet de regroupement concerne 24 centres métropolitains. Les centres de la TGE et ceux situés outre-mer sont hors du champ de la nouvelle cartographie.

Le projet désigne 11 centres de gestion dont deux, assureront en plus de la gestion, la fonction de service à l'utilisateur.

S'agissant du CRP de Montpellier, la proposition de cartographie prévoit de le faire évoluer vers un centre de gestion des retraites, en intégrant l'activité du CRP de Franche Comté.

Les futurs centres seront rattachés au pôle « gestion publique » des directions régionales ou départementales des finances publiques, comme le sont actuellement les CRP.

3. Calendrier et méthode de migration.

L'objectif est de réaliser l'ensemble des migrations en 2011 et de s'y préparer dès l'annonce de la cartographie définitive.

Les migrations auront lieu en fin de mois après le règlement de l'échéance.

S'agissant de Montpellier, la migration de l'activité du CRP de Besançon est ainsi prévue fin Juin 2011. Il est à ce stade indiqué à titre prévisionnel et peut encore évoluer.

CRP	<u>Effectif ETP B et C</u>	<u>Proposition de cible</u>
Montpellier	22,8	Centre de gestion

Les garanties accordées aux agents seront à la fois :

Une garantie de réaffectation à la résidence,

L'ouverture du droit à la prime de restructuration de service.

Suppressions d'effectifs

La délégation FO-DGFIP-34 a rappelé à Monsieur Martineu que la plupart des disfonctionnements des services et les conditions de travail intolérables sont le fait d'un manque d'effectif. Les suppressions d'emplois dans notre Ministère relève d'un non-sens. **La Délégation FO-DGFIP- 34 comme à Labège dit STOP.**

Parkings

FO-DGFIP-34 a soulevé le problème des parkings sur tous les sites montpelliérains.

Chaptal :

Avec les transferts des services et notamment ceux de la formation, les places seront chères sur ce site. FO a demandé que des solutions soient apportées notamment par le financement de places dans des parkings style Gambetta Il faut se pencher sur les besoins attachés aux missions telles que celles des brigades de vérificateurs, ICE etc....

Montmorency :

FO a dénoncé la dérive des réservations de places au sous sol :

plus de 25 places pour les "chefs", même « non-itinérants », sans compter les places véhicules de fonctions, contre moins d'une quarantaine pour tous les autres agents.

En tout état de cause, il manque des places de parking, et la aussi une mise à plat des attributions doit être faite avec là aussi des possibilités de réservations de places dans les parkings alentours.

La Direction nous dit être attentive à ce problème. Cependant la piste suivie ne va pas dans le sens de plus de places de parkings, mais plutôt de négocier des tarifs forfaitaires « couplage parkings en périphérie plutôt gratuits et transports en commun ».

Elle se dit adepte du zéro voiture en ville, l'agglomération faisant des travaux dans ce sens.

Nous ne pouvons accepter cette seule solution. En effet, d'une part les travaux de tram et autres ne sont pas terminés donc les accès en transports en commun sont encore loin d'être stabilisés, d'autre part selon les accès, le temps de trajet peut-être multiplié par 2, 3 ou même par 4.

A suivre...

Restons - Mobilisés

Rejoignez-nous



BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu